



lift your life

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

B.O.B. Sistemi Idraulici S.p.A. garantit ses produits contre des défauts de fabrication pendant une période de 12 mois sur les pièces structurelles (base, colonne, bras pour les grues chargeuses, contre-châssis, corps central ; bras coulissant, cadre, têtes, crochet pour les bras de levage) et 12 mois sur tous les composants.

La garantie est réduite à 6 mois sur les pièces structurelles pour les grues de chargement équipées de grappin ou de pince hydraulique, et lorsque l'équipement est utilisé systématiquement pendant un cycle de travail de plus de huit heures.

La garantie prend effet à compter de la date d'activation télématique si celle-ci est effectuée dans les 6 mois suivant la date de livraison de l'équipement (date du document de transport). En cas de non remplissage du formulaire d'activation, la date de livraison (document de transport) sera appliquée.

La garantie consiste en le remplacement ou la réparation gratuite de pièces inutilisables ou inefficaces pour des défauts de fabrication constatés et reconnus par le fabricant ou par son délégué ; tout retard dans l'exécution des travaux ne donne pas droit à des dommages-intérêts ni à une prolongation de la garantie.

Aucun remboursement pour l'arrêt de la machine n'est reconnu pour l'arrêt forcé dû à la panne et à la réparation qui en résulte.

Les frais liés au transfert de techniciens pour les services de garantie hors site sont à la charge de l'acheteur, tels que ceux liés au transfert de la machine pour la réparation à l'usine ou à l'atelier autorisé.

La garantie pour les pièces ou accessoires non fabriqués par B.O.B. (vannes, distributeurs, composants de l'installation électrique, etc.) est celle offerte par le fournisseur.

Le matériel consommable (huile, graisse, patins, etc.) est exclu de la garantie.

La garantie sur les matériaux de remplacement suit celle de la machine.

La garantie cesse de plein droit:

- Si l'équipement ou la grue est utilisé d'une manière non conforme aux instructions ;
- Si l'équipement est modifié, réparé ou démonté, même partiellement, en dehors des ateliers du fabricant agréés ou appartenant à l'organisation commerciale d'assistance du fabricant ;
- Si le montage sur le véhicule ne correspond pas aux instructions de montage fournies par B.O.B. Sistemi Idraulici S.p.A.
- Si l'intervention sur l'équipement est confiée à un atelier qui n'appartient pas à ladite organisation sans autorisation préalable de B.O.B. Sistemi Idraulici S.p.A.
- Si les défauts allégués résultent de sinistres, d'une négligence, d'un manque d'entretien périodique, d'un manque évident de diligence de l'opérateur, de l'utilisation de pièces non originales, c'est-à-dire non construites et/ou approvisionnées, testées et mises sur le marché par le fabricant; de l'utilisation de conteneurs non compatibles dans le cas d'équipements destinés au déplacement de conteneurs interchangeables (bras de levage, multibennes).

La manipulation du circuit oléodynamique ou des vannes protégées par des scellés libère le fabricant de toute responsabilité et garantie.

Ce qui précède constitue la seule garantie du fabricant, qui remplace donc à toutes fins utiles toute autre garantie.

Le droit de l'acheteur de demander la résiliation du contrat, le remplacement de l'équipement, l'indemnisation des dommages ou la réduction du prix est donc exclu.

IMPORTANT : Toutes les clauses énumérées ci-dessus constituent l'ensemble des conditions de garantie.

Le remplissage et la transmission du formulaire d'activation de garantie en ligne constituent une condition essentielle à la validité de la garantie.